

Avis de Monsieur Le Maire

Chères Coulombiennes et chers Coulombiens,

Le document d'urbanisme actuel « la carte communale » est en cours de réactualisation, il va devenir le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) en fin 2018.

Je conseille activement aux propriétaires qui ont un projet de construction, de déposer rapidement une demande de CU (certificat d'urbanisme) qui sera suivi obligatoirement dans les 3 mois d'un permis de construire. Dans le cas contraire il y aura arbitrage et pas forcément en la faveur du demandeur.

Je ne maîtrise pas tout dans ce PLUI et la validation ne m'incombe pas. Lors de l'enquête publique qui va être organisée courant 2018, vous aurez l'occasion d'exposer vos demandes.

Les CU déjà délivrés positifs à ce jour, doivent impérativement être suivis du permis de construire avant le 30 mars 2018 sous peine de se voir rejetés.

Vous pouvez venir me voir dès début 2018 pour avoir plus de renseignements sur le sujet.

Souhaitant vous servir dans vos intérêts et dans la mesure de mes moyens,

Marc Bruggeman,

Maire de Coulomby